

SPIE SA

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

SPIE SA

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société SPIE SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation de la société Financière Spie

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation détenus par votre société sont constitués exclusivement des titres de la société Financière Spie, sous-holding du groupe, et représentent, en valeur nette, 1,4 Md€ environ, soit plus de 40 % du total de son bilan.</p> <p>Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture selon les modalités décrites dans le paragraphe « Titres immobilisés » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Ainsi, le test de dépréciation est basé sur la valeur d'entreprise obtenue par les calculs de l'<i>Impairment test</i> du groupe SPIE (méthode « DCF »), la dette nette (hors IFRS16) publiée dans les états financiers consolidés du groupe Spie et les comptes sociaux de la société SPIE SA au 31 décembre 2024. Le cas échéant, une dépréciation serait comptabilisée si la valeur actuelle des titres possédés devenait inférieure à sa valeur nette comptable.</p> <p>Le montant très significatif dans le bilan de votre société des titres de participation de la société Financière SPIE et le jugement requis dans l'estimation de leur valeur actuelle nous ont conduits à considérer l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont principalement consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, à analyser la méthode d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés pour l'estimation de la valeur actuelle des titres de participation.</p> <p>Nous avons ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ apprécié la cohérence des hypothèses et des principales estimations retenues par la direction avec celles examinées lors de nos travaux sur les tests de perte de valeur des <i>goodwill</i> des comptes consolidés de votre groupe ;▶ contrôlé la prise en compte dans l'évaluation de l'endettement de l'entité considérée ;▶ apprécié la cohérence de l'évaluation obtenue avec la valeur boursière de votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SPIE SA par votre assemblée générale du 15 novembre 2011 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par les statuts constitutifs du 27 mai 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2024, nos cabinets étaient dans la quatorzième année de leur mission sans interruption dont dix années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres



Edouard Sattler



Pierre Bourgeois



COMPTES ANNUELS

Société : SPIE SA

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 10 Avenue de l'Entreprise 95863 CERGY PONTOISE

Date de clôture : 31/12/2024

Sommaire

COMPTES ANNUELS.....	1
Bilan actif.....	3
Bilan passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Compte de résultat (suite).....	6
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	7
Evènements significatifs.....	8
Règles et méthodes comptables.....	11
COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN.....	15
Immobilisations.....	16
Provisions.....	18
Etats des échéances des créances et des dettes.....	19
Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan.....	21
Variation des capitaux propres.....	22
Nombre et valeur nominale des composants du capital social.....	24
Informations relatives aux opérations de fusion et opérations assimilées.....	25
Charges à payer.....	26
Produits à recevoir.....	26
Charges constatées d'avance.....	27
Produits constatés d'avance.....	28
COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT.....	29
Ventilation du chiffre d'affaires.....	30
Charges et produits financier.....	31
Charges et produits exceptionnels.....	32
Transferts de charges.....	33
Effectifs.....	34
Rémunérations allouées aux membres des organes de direction.....	34
Impôt sur les bénéfices.....	35
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS.....	36
Engagements donnés.....	37
Engagements reçus.....	37
Gestion du risque de taux.....	37
Engagements en matière de location simple immobilière.....	39
Fiscalité différée.....	39
Liste des filiales et participations.....	40
Identité des sociétés consolidantes.....	41
Autres opérations non inscrites au bilan.....	41
Avantages au personnel.....	41

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires				
Fonds commercial	148 164 574		148 164 574	148 164 574
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	148 164 574		148 164 574	148 164 574
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	1 440 669 595		1 440 669 595	1 440 669 595
Créances rattachées à des participations	1 379 197 764		1 379 197 764	1 085 082 768
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	2 819 867 359		2 819 867 359	2 525 752 364
Total Actif Immobilisé (II)	2 968 031 933		2 968 031 933	2 673 916 938
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes				2 285
Clients et comptes rattachés				1 788
Autres créances	550 664 769		550 664 769	787 833 299
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	550 664 769		550 664 769	787 835 087
Valeurs mobilières de placement	7 020		7 020	7 020
dont actions propres:				
Disponibilités	23 619		23 619	31 143
TOTAL Disponibilités	30 639		30 639	38 163
Charges constatées d'avance	298 001		298 001	311 375
Total Actif Circulant (III)	550 993 410		550 993 410	788 186 910
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
(V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	3 519 025 343		3 519 025 343	3 462 103 848

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel dont versé : 79 383 263	79 383 263	78 240 013
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 361 966 667	1 319 396 167
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	7 938 326	7 824 001
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :		
TOTAL Réserves	7 938 326	7 824 001
Report à nouveau	194 967 099	(31 682 928)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	155 036 067	370 190 213
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	39 030 858	39 030 858
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 838 322 280	1 782 998 324
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	11 461 076	10 629 588
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	11 461 076	10 629 588
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	1 000 000 000	1 000 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	612 631 998	612 896 565
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs :		
TOTAL Dettes financières	1 612 631 998	1 612 896 565
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 897 191	1 536 664
Dettes fiscales et sociales	3 788 119	6 604 773
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	50 924 678	47 437 935
TOTAL Dettes d'exploitation	56 609 989	55 579 371
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	1 669 241 987	1 668 475 936
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	3 519 025 343	3 462 103 848

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	3 607 055		3 607 055	3 356 327
Chiffres d'affaires nets	3 607 055		3 607 055	3 356 327
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			48 599	5 076
Autres produits			20	10
Total des produits d'exploitation (I)			3 655 673	3 361 413
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			7 266 670	9 897 198
Impôts, taxes et versements assimilés			460 074	415 684
Salaires et traitements			5 028 604	4 249 716
Charges sociales			2 977 403	2 700 153
Dotations d'exploitation	sur	Dotations aux amortissements		
	immobilisations	Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	535 403	559 697
Autres charges			538 083	480 546
Total des charges d'exploitation (II)			16 806 237	18 302 994
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(13 150 564)	(14 941 581)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			115 348 021	356 900 347
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			77 469 470	49 600 883
Autres intérêts et produits assimilés			22 108 618	24 147 702
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			214 926 109	430 648 932
Dotations financières aux amortissements et provisions			343 928	366 391
Intérêts et charges assimilées			59 564 993	52 662 360
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			59 908 921	53 028 751
RÉSULTAT FINANCIER			155 017 188	377 620 181
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			141 866 624	362 678 601

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		12 843
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)		12 843
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	193 974	9 919
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	193 974	9 919
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(193 974)	2 924
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(13 363 417)	(7 508 688)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	218 581 782	434 023 188
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	63 545 715	63 832 976
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	155 036 067	370 190 213

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
Société : SPIE SA

Le total bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 3 519 025 342,65 Euros.

La société dégage un résultat net de 155 036 067,08 Euros sur l'exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2024

Evènements significatifs

Activités de SPIE

Les très bons résultats de SPIE confirment son excellent positionnement en tant qu'acteur clé de la transition énergétique, sur des marchés en croissance, d'autant plus pertinent dans le contexte actuel de hausse des prix de l'énergie.

Grâce au caractère essentiel des activités du Groupe pour ses clients, particulièrement mis en évidence durant la crise sanitaire du Covid 19, et à la pertinence de son positionnement sur les activités en lien avec la transition énergétique, SPIE continue d'opérer sur des marchés très dynamiques.

En 2024, le chiffre d'affaires et la marge du Groupe dépassent ceux de 2023 et la croissance organique est positive sur l'ensemble de nos segments de reporting.

Sur l'exercice 2024, SPIE a finalisé neuf acquisitions de sociétés, dont quatre en Allemagne, trois en France, une aux Pays-Bas et une au Royaume-Uni dans le domaine de l'éolien offshore, qui représentent un Chiffre d'Affaires total annuel d'environ 802 millions d'euros.

Notre carnet de commandes à fin 2024 se clôture à un plus haut niveau historique.

SPIE dispose d'un bilan sain et d'une structure financière solide lui octroyant une marge de manœuvre très significative pour d'une part continuer à se développer et d'autre part démontrer la résilience de son modèle en cas de crises extérieures majeures.

Enfin, la très bonne performance opérationnelle du Groupe en 2024 témoigne de sa capacité à protéger et même accroître ses marges de façon continue, fort de son positionnement, sa discipline et son attention permanente à l'excellence opérationnelle.

Conflit en Ukraine

Le Groupe SPIE n'exerce aucune activité ni en Ukraine, ni en Russie.

SPIE n'est donc pas exposé directement ou indirectement aux conséquences du conflit militaire en Ukraine, toujours en cours à la clôture du 31 décembre 2024.

Plan d'actionnariat salarié "Share For You 2024" - Augmentation du capital social SPIE SA le 12 décembre 2024

Une offre de souscription au capital de la société SPIE SA réservée aux salariés (ORS), dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe SPIE existant (« PEG »), a été réalisée du 26 septembre au 17 octobre 2024.

Cette souscription était réservée aux salariés, anciens salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, détenues directement ou indirectement, adhérentes d'un plan d'épargne d'entreprise du Groupe SPIE.

Pour cette nouvelle édition de « Share For You », les collaborateurs de SPIE ont bénéficié d'une décote de 20% appliquée sur un prix de référence établi à 35,48 euros. Le prix de souscription d'une action SPIE s'est donc élevé à 28,39 euros.

Par ailleurs, chaque souscripteur a bénéficié d'un abondement sous forme d'un complément d'actions versé par SPIE, plafonné à 20 actions. Ainsi, une action complémentaire a été versée à chaque souscripteur pour chaque action souscrite, dans la limite de 20 actions.

Près de 21 000 salariés, issus de 19 pays différents, ont souscrit au plan, dont plus de 5 000 pour la première fois. Les souscriptions ont atteint un montant de 45 millions d'euros (après décote).

A l'issue de cette opération, le 12 décembre 2024, 1 992 976 actions ordinaires nouvelles ont été émises par la société SPIE SA.

Action de performance

L'Assemblée générale des actionnaires de SPIE en date du 12 mai 2021 dans sa 16ème résolution, en date du 11 mai 2022 dans sa 28ème résolution et en date du 10 mai 2023 dans sa 16ème résolution a autorisé sous certaines conditions l'attribution d'actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce

Trois plans d'attribution d'actions de performance sont en cours au 31 décembre 2024.

La liste des bénéficiaires de ces plans, ainsi que le nombre d'actions de performance attribuées à chacun d'eux, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des rémunérations, en date du 10 mars 2022 pour le Plan 2022-2024, du 9 mars 2023 pour le Plan 2023-2025 et du 6 mars 2024 pour le Plan 2024-2026.

- Le plan d'attribution d'actions de performance 2022-2024, en cours, a été initié en date du 17 juin 2022.
- Le plan d'attribution d'actions de performance 2023-2025, en cours, a été initié en date du 30 juin 2023.
- Le plan d'attribution d'actions de performance 2024-2026, en cours, a été initié en date du 31 juillet 2024.

L'attribution d'actions de performance représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par SPIE SA.

Plan 2022 - 2024

Le 17 juin 2022, SPIE a émis un nouveau plan d'attribution d'actions de performance dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

	A l'origine 17-juin-22	31-déc-22	31-déc-23	31-déc-24
Nombre de bénéficiaires	259	241	224	209
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	15/04/2025	15/04/2025	15/04/2025	15/04/2025
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	544 433	544 433	544 433	544 433
Nombre d'actions annulées	-	(33 985)	(66 137)	(89 737)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	544 433	510 448	478 296	454 696

Plan 2023 - 2025

Le 30 juin 2023, SPIE a émis un nouveau plan d'attribution d'actions de performance dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

	A l'origine 30-juin-23	31-déc-23	31-déc-24
Nombre de bénéficiaires	251	246	233
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	15/04/2026	15/04/2026	15/04/2026
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	519 800	519 800	519 800
Nombre d'actions annulées	-	(9 025)	(36 775)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	519 800	510 775	483 025

Plan 2024 - 2026

Le 31 juillet 2024, SPIE a émis un nouveau plan d'attribution d'actions de performance dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

	A l'origine 31-juil-24	31-déc-24
Nombre de bénéficiaires	264	263
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	15/04/2027	15/04/2027
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	554 787	554 787
Nombre d'actions annulées	-	(1 000)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	554 787	553 787

Pour chacun de ces 3 plans, les modalités d'acquisition prévoient une condition de présence du bénéficiaire d'actions de performance jusqu'au terme de la période d'acquisition de trois ans.

Extention et augmentation de la ligne de crédit "RCF" (Revolving Crédit Facility)

La ligne Revolving Credit Facility « RCF » non tirée au 31 décembre 2023, destinée principalement au maintien d'un haut niveau de liquidité et au financement de la croissance externe, d'une capacité de 600 millions d'euros à échéance du 17 octobre 2027 a été modifiée comme suit :

Augmentation du montant pour porter la ligne à 1 000 millions d'euros à échéance du 17 octobre 2027 puis montant ramené à 940 millions d'euros à échéance du 17 octobre 2029.

Au cours de l'exercice 2024, jusqu'à 400 millions d'euros ont été tirés sur la ligne et totalement remboursés au 31 décembre 2024.

Distribution de dividendes

Dans le cadre de la politique de dividendes du Groupe, SPIE SA a reçu de la part de Financière SPIE un montant total de 115 348 020,90 euros.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024 sont présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et en suivant les prescriptions du Plan Comptable Général.

Depuis le 1er janvier 2020, les entités concernées par un plan comptable professionnel n'ont plus la possibilité de s'y référer, l'ANC ayant prononcé la caducité de la quasi-totalité de ces plans.

Les entités concernées doivent appliquer le PCG avec la possibilité d'adapter leur plan de comptes aux spécificités de leur secteur d'activité.

hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat

SPIE SA fournit des prestations de services qui sont refacturées à ses filiales conformément aux conventions de prestations de services signées le 1er juillet 2015.

Entreprises liées

Les montants qui sont indiqués dans les différents tableaux concernant les entreprises liées se rapportent aux opérations réalisées avec SPIE Operations et ses filiales et la société Financière SPIE.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce, les malis de fusion.

En particulier, les immobilisations incorporelles intègrent un mali technique de fusion qui résulte de la fusion en 2015 de Clayax Acquisition 3 et Clayax Acquisition 4.

Conformément aux nouvelles règles comptables applicables du Plan Comptable Général depuis le 1er janvier 2016, le mali technique est affecté en totalité au fonds commercial (compte 207).

Les fonds de commerce ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture, dès la présence d'un indice de perte de valeur, qui conduit à constater une dépréciation lorsque sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les malis techniques de fusion ou de confusion issus des opérations de fusion ou de transmissions universelles de patrimoine, sont inscrits à l'actif et ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation, dès la présence d'un indice de perte de valeur.

Immobilisations corporelles

Néant.

Titres immobilisés

Les titres figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Le test de dépréciation est basé sur la valeur d'Entreprise obtenue par les calculs de l'Impairment test du Groupe SPIE (méthode « DCF » : somme des flux de trésorerie actualisée), la dette nette (hors IFRS16) publiée dans les états financiers consolidés du Groupe SPIE et les comptes sociaux de la Société SPIE SA au 31/12/2024.

Coût d'acquisition des titres de participation :

Les frais engagés par la société liés à l'acquisition de titres de participation sont intégrés au coût de revient des titres et sont déduits fiscalement par voie d'amortissement sur une période de cinq ans, conformément aux modalités définies par le CGI art.209-VII.

Stocks et En-cours

Néant.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été comptabilisées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères ont été réévaluées et comptabilisées au cours du 13/12/2024,

et au vu de l'accélération des processus de clôture. Les différences de cours des devises entre le 13/12/2024 et le 31/12/2024 n'entraînent pas d'impacts significatifs sur les valorisations des créances et dettes libellées en monnaies étrangères.

Les créances douteuses donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement. Les créances échues depuis plus de 6 mois font l'objet d'une provision au cas par cas, celle de plus d'un an sont dépréciées à 100%.

Les comptes courants de trésorerie groupe sont régis par des conventions de trésorerie entre la société mère et ses filles pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sauf résiliation d'une des deux parties.

Les taux de rémunérations sont calculés suivant les critères suivants :

- au taux ESTER diminué de 1/16ème pour cent l'an pour les intérêts relatifs aux excédents de trésorerie placés.
- au taux ESTER majoré de ¼ pour cent l'an pour les intérêts relatifs aux besoins de trésorerie financés.

Actions propres

A l'issue de l'introduction en bourse du 10 juin 2015, la société SPIE SA détient 390 titres d'auto-contrôle qui correspondent au solde de rompus non attribués consécutifs à :

- la division de la valeur nominale des actions ordinaires ramenée de un euro (1 €) à 0,47 euro,
- la fusion entre la société SPIE SA, en qualité d'absorbante, et chacune des quatre sociétés du Management, en qualité d'absorbées

La valeur comptable des 390 titres d'auto-contrôle s'élève à 7.020,00 euros. Elle est inscrite au compte « 502000 – Actions propres » au 31 décembre 2024.

Disponibilités & concours bancaires en devises

Le cas échéant, les disponibilités et concours bancaires en devises libellés en monnaies étrangères sont actualisés et comptabilisés au cours de clôture de l'exercice.

Suivi ultérieur de la valeur des actifs

Par application du règlement CRC 2002-10, une recherche d'indice de perte de valeur durable est effectuée sur l'ensemble des actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable de ces actifs est appréciée et une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable.

Les provisions constituées découlent de litiges sur affaires, de litiges commerciaux ou prudhomaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus fait l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes et, après avis éventuels de conseils externes, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions pour risques comprennent également les pertes estimées à terminaison sur les affaires en cours qui sont provisionnées pour la partie non encore exécutée.

Engagement du personnel

Engagement de retraite et avantages similaires

La société applique la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les engagements de la société résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont évalués par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière, et des droits déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Ces régimes sont soit partiellement financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux de la société, soit non financés. La part non financée fait l'objet d'une provision pour retraite au bilan.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont amortis sur l'espérance de la durée résiduelle moyenne de présence des salariés au sein de la société. Le coût des services passés est amorti, selon un mode linéaire, sur l'espérance de la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

La provision pour retraite est calculée au bénéfice du personnel actif Cadres et ETAM. Les indemnités de départ en retraite des ouvriers sont prises en charge par un régime inter-entreprises à prestations définies (régimes Caisse BTP/CNPRO). Ne disposant pas des informations permettant d'allouer la part des obligations et des actifs, ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies.

La charge annuelle comptabilisée sur l'exercice au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

S'agissant de l'évaluation des engagements de retraite, les hypothèses déterminées par la société sur les modalités de départ de ses salariés (départ en retraite volontaire, âge de départ) correspondent au taux plein selon la loi Fillon à partir d'un âge de début de carrière par défaut et avec prise en compte de la réforme 2013 (augmentation progressive d'un trimestre tous les trois ans de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein ; cette durée sera portée à 43 annuités à partir de la génération 1973). Ces modalités prennent également en compte l'augmentation progressive de 60 à 62 ans de l'âge minimum légal de départ à la retraite (réforme 2010) et le décret de juillet 2012 qui a étendu le dispositif de retraite anticipée pour carrières longues aux assurés qui justifient d'un début d'activité avant 20 ans.

Suite à la réforme des retraites publiée au Journal Officiel du 14 avril 2023, le recul de l'âge de départ à la retraite a conduit à différer le paiement de l'indemnité de départ à la retraite.

Pour l'élaboration des comptes de l'exercice 2024, la société a appliqué la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 14 avril 2023, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et a ainsi adopté la méthode imposée par l'IFRIC.

Selon cette nouvelle approche, à partir du moment où, d'une part, aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et, d'autre part, les droits plafonnent après un certain nombre d'années d'ancienneté (N), ce sont les N dernières années de carrière du salarié dans l'entreprise qui lui confèrent les droits au moment de son départ en retraite. Cette méthode d'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite consiste à linéariser l'acquisition des droits sur la période précédant la retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés.

Hypothèses France	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Taux d'actualisation	3,25%	3,25%
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Age de départ en retraite	Dès l'acquisition des droits nécessaires pour partir à taux plein (prise en compte de l'âge de premier emploi et la réforme des retraites 2023) + dispositif de carrière longue	Dès l'acquisition des droits nécessaires pour partir à taux plein (prise en compte de l'âge de premier emploi et la réforme des retraites 2023) + dispositif de carrière longue
Progression de salaire	3,50% pour les cadres 3 % pour les non-cadres	3,50% pour les cadres 3 % pour les non-cadres
Taux moyen de turnover généré	Tables 2024 Cadres : 5,40% Non cadres : 5,84%	Tables 2023 Cadres : 5,40% Non cadres : 5,81%
Taux de charges patronales	50% Cadre 44% Non-cadres	50% Cadre 44% Non-cadres
Taux de mortalité	TGH/TGF 05	TGH/TGF 05
Age de début de carrière	Cadres : 23 ans Non Cadres : 20 ans	Cadres : 23 ans Non Cadres : 20 ans

Autres avantages à long terme

Pour les autres avantages à long terme, les engagements sont évalués de la même façon par un actuair indépendant en particulier les engagements relatifs aux médailles du travail. Les écarts actuariels générés ainsi que le coût des services passés sont immédiatement comptabilisés en charges ou en produits, l'exercice de leur constatation.

Compte Personnel de Formation des salariés pour les sociétés françaises du Groupe

Depuis le 1er janvier 2015, le Compte de Personnel de Formation (CPF) permet à chaque salarié tout au long de sa carrière de bénéficier d'un droit individuel à la formation dont le cumul est passé, pour son maximum, de 120 à 150 heures de formation sur 9 ans (20 heures par an les 6 premières années puis 10 heures par an pendant les 3 années suivantes)

Depuis le 1er janvier 2019, les heures figurant sur le CPF ont été converties en euros, à raison de 15 euros de l'heure. Le CPF augmente désormais chaque année de 500 euros par bénéficiaire, dans une limite de 5 000 euros cumulés. Cependant, le Groupe n'a pas d'engagement financier en matière d'abondement du CPF de ses salariés

Le suivi du volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du CPF ainsi que le suivi du volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande sont désormais décentralisés et consultables par l'intermédiaire d'un portail internet accessible par les seuls titulaires d'un compte CPF.

Compte de résultat

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

Evènements postérieurs à la clôture

Programme de rachat d'actions

Le 9 janvier 2025, SPIE a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat portant sur l'acquisition d'un nombre maximum de 1 250 000 actions SPIE, sur une période s'étendant du 9 janvier 2025 au 28 février 2025.

Le 4 février 2025, SPIE a annoncé le rachat 1 250 000 actions propres. Ces actions ont été annulées le 28 février 2025 et compenseront partiellement l'impact dilutif de l'émission de nouvelles actions dans le cadre du plan d'actionnariat salarié SHARE FOR YOU 2024 et du plan d'intéressement à long terme du Groupe.

Ce programme de rachat d'actions est mis en œuvre dans le cadre de la délégation accordée par l'Assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2024 au titre de sa 10ème résolution. Le prix d'achat n'a pas excédé le prix maximum fixé par ladite Assemblée générale. Le descriptif du programme de rachat d'actions figure à la section 6.4.3 du Document d'enregistrement universel 2023 de SPIE.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN
Société : SPIE SA

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	148 164 574			
	Terrains				
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL (III)					
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	2 525 752 364		1 092 469 470	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL (IV)		2 525 752 364		1 092 469 470	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		2 673 916 938		1 092 469 470	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			148 164 574	
	Terrains				
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL (III)					
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	798 354 474		2 819 867 359	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL (IV)		798 354 474		2 819 867 359	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		798 354 474		2 968 031 933	

Commentaires sur les principales acquisitions, cessions et apports :**Actifs incorporels :**

- a) Les principales acquisitions se composent de : Néant.
- b) Les principales cessions se composent de : Néant.
- c) Les apports se composent de : Néant.

Actifs corporels :

- a) Les principales acquisitions se composent de : Néant.
- b) Les principales cessions se composent de : Néant.
- c) Les apports se composent de : Néant.

Actifs financiers :

- a) Les principales augmentations de l'année se composent de :

-Prêts société-mère :

- SPIE Deutschland & Zentraleuropa pour un montant de 325 000 000.00 euros
- SPIE Operations pour un montant de 400 000 000,00 euros
- SPIE SAG GMBH pour un montant de 290 000 000,00 euros

- Intérêts 2024 sur les prêts société-mère :

- SPIE Deutschland & Zentraleuropa pour un montant de 30 051 764,07 euros
- Financière Spie pour un montant de 28 839 157,16 euros
- SPIE SAG GMBH pour un montant de 10 195 932,78 euros
- SPIE Operations pour un montant de 8 382 615.56 euros

- b) Les principales diminutions de l'année se composent de :

- Remboursement des prêts société-mère :

- SPIE Deutschland & Zentraleuropa pour un montant de 325 000 000,00 euros
- SPIE Operations pour un montant de 400 000 000,00 euros

- Paiement des Intérêts sur les prêts société-mère à fin décembre 2024 :

- SPIE Deutschland & Zentral europa pour un montant de 28 081 940,04 euros
- Financière Spie pour un montant de 26 693 985,63 euros
- SPIE SAG GMBH pour un montant de 10 195 932,78 euros
- SPIE Operations pour un montant de 8 382 615.56 euros

- c) Les apports se composent de : Néant.

Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	39 030 858			39 030 858
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	39 030 858			39 030 858
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions	10 629 588	879 331	47 843	11 461 076
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	10 629 588	879 331	47 843	11 461 076
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	49 660 446	879 331	47 843	50 491 934
Dont dotations et reprises d'exploitation		535 403	47 843	
Dont dotations et reprises financières		343 928		
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

Commentaires sur les principales provisions significatives par catégorie

Provisions réglementées :

Elles concernent des amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition des titres Financière Spie pour un montant de 39 030 858 euros complètement amortis depuis le 31 aout 2016.

Autres Provisions pour Risques et Charges :

La dotation des provisions pour indemnités de départ à la retraite comprend l'évaluation des prestations de services pour un montant de 535 403 euros et la partie financière liée aux coûts d'actualisation de la provision

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			1 379 197 764	4 114 996	1 375 082 768
Prêts					
Autres immos financières					
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			1 379 197 764	4 114 996	1 375 082 768
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients					
Créances représentatives de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		10 190 278	10 190 278	
	Taxe sur la valeur ajoutée		636 052	636 052	
	Autres impôts				
	Etat - divers				
Groupes et associés			539 838 222	539 838 222	
Débiteurs divers			218	218	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			550 664 769	550 664 769	
Charges constatées d'avance			298 001	298 001	
TOTAL DES CREANCES			1 930 160 534	555 077 766	1 375 082 768
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires		1 000 000 000		1 000 000 000	
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine		612 631 998	12 631 998	600 000 000	
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		1 897 191	1 897 191		
Personnel et comptes rattachés		3 259 010	3 259 010		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		362 267	362 267		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	166 841	166 841		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés		50 644 915	50 644 915		
Autres dettes		279 764	279 764		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 669 241 987	69 241 987	1 600 000 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

Les créances sur participation sont liés aux prêts société-mère faits aux filiales et aux intérêts courus rattachés à ces prêts

Les emprunts correspondent à :

- l'emprunt obligataire de juin 2019 pour 600 millions d'euros, à échéance 2026,
- l'emprunt obligataire convertible de type "Ornane" de janvier 2023 pour 400 millions d'euros, à échéance 2028,
- le contrat de crédit Sénior de 600 millions d'euros à échéance 2027,
- le " Revolving Credit Facility" de 1 000 millions d'euros à échéance 17 octobre 2027, puis ramené à 940 millions d'euros à échéance du 17 octobre 2029. Il est non tiré au 31 décembre 2024.

La fraction de dettes représentées par des provisions de factures non parvenues s'élève au 31/12/2024 à 1 201 627 euros. Il s'agit essentiellement des honoraires de commissariat aux comptes et d'honoraires divers.

Les principales opérations avec les entreprises liées représentent un montant de :

Les autres créances correspondent au compte courant de trésorerie et d'intégration fiscale :
539 838 222 euros

Les autres dettes correspondent aux comptes courants d'intégration fiscale avec ses filiales :
50 644 915 euros

Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan

	Montant concernant les entreprises		31/12/2024
	liées	avec un lien de participation	Dettes/créances représ. par effets de commerce
Avances et acomptes versés sur immobilisations			
Incorporelles			
Corporelles			
Immobilisations financières			
Participations	1 440 669 595		
Créances rattachées à des participations	565 660 066		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
	2 006 329 662		
Créances			
Fournisseurs : avances et acomptes versés			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	6 499 956		
Capital souscrit appelé non versé			
	6 499 956		
Disponibilités			
Comptes courants financiers	533 338 266		
	533 338 266		
Dettes financières diverses			
Dettes rattachées à des participations			
Emprunts et dettes financières divers			
Comptes courants financiers			
Dettes			
Clients : avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs			
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	50 644 915		
	50 644 915		

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	78 240 013	1 143 251					79 383 264
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	1 319 396 167	42 570 500					1 361 966 667
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	7 824 001	114 325					7 938 326
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	(31 682 928)			143 540 187	370 190 213		194 967 098
Résultat de l'exercice	370 190 213	155 036 067			(370 190 213)		155 036 067
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	39 030 858						39 030 858
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 782 998 324	198 864 143		143 540 187			1 838 322 280

CAPITAL SOCIAL

Plan d'attribution d'actions de performance 2021-2023

les actions de performance du plan 2021-2023 ont été définitivement attribuées et livrées aux bénéficiaires au terme d'une période d'acquisition expirant le 15 mars 2024

Selon la décision du Président-Directeur Général du 15 mars 2024, le conseil d'administration a constaté que 439 472 actions nouvelles doivent être émises par la société au titre de la livraison du plan d'attribution d'actions de performance et

- décide de libérer les actions souscrites par incorporation de réserves à due concurrence des sommes prélevées sur le poste "Primes d'émission"
- décide que le montant total de l'émission d'actions au titre de la livraison du plan d'actions de performance du 11 mars 2021 s'élève à 206 551,84 euros par émission de 439 472 actions nouvelles de 0.47 euro de valeur nominal chacune
- décide de prélever sur le poste "Primes d'émission" la somme nécessaire pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital soit 20 655 euros

SHARE FOR YOU 2024

Une offre de souscription au capital de la société SPIE SA réservée aux salariés (ORS), dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe SPIE existant (« PEG »), a été réalisée du 26 septembre au 17 octobre 2024.

Cette souscription était réservée aux salariés, anciens salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, détenues directement ou indirectement, adhérentes d'un plan d'épargne d'entreprise du Groupe SPIE.

Pour cette nouvelle édition de « Share For You », les collaborateurs de SPIE ont bénéficié d'une décote de 20% appliquée sur un prix de référence établi à 35,48 euros. Le prix de souscription d'une action SPIE s'est donc élevé à 28,39 euros.

Par ailleurs, chaque souscripteur a bénéficié d'un abondement sous forme d'un complément d'actions versé par SPIE, plafonné à 20 actions. Ainsi, une action complémentaire a été versée à chaque souscripteur pour chaque action souscrite, dans la limite de 20 actions.

Augmentation de capital par émission d'un nombre total de 1 992 976 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 28.39 euros, soit une augmentation du montant nominal total du capital social de SPIE SA de 936 698,72 euros et la comptabilisation d'une prime d'émission de 42 797 707.11 euros nette des montant prélevés au titre de l'abondement à hauteur de 12 003 774.63 euros, au titre de la décote de 20% 14 145 147.16 euros, de la dotation d'un complément de réserve légale à hauteur de 93 669.87 euros et des frais de l'augmentation de capital pour un montant de 748 738.61 euros.

Au 31 décembre 2024, le capital social de SPIE SA s'élève à 79 383 263.20 euros divisé en 168 900 560 actions ordinaires, toutes de même catégorie, d'une valeur nominale de 0.47 euros

DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration a proposé, le 3 mai 2024, le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 0,83€ par action en numéraire. Compte tenu de l'acompte de 0,22€ par action payé en septembre 2023, cette décision a conduit à verser un solde de 0,61€ par action en mai 2024.

Un acompte sur dividende de l'exercice 2024 de 0,25 € par action a été versé en septembre 2024.

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2024	Valeur nominale
Actions ordinaires	166 468 112	2 432 448		168 900 560	0.47
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	166 468 112	2 432 448		168 900 560	

Informations relatives aux opérations de fusion et opérations assim

- Néant

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 631 998
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 830 797
Dettes fiscales et sociales	3 361 008
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	17 823 804

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	Néant
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	
Etat et autres collectivités publiques	
Autres créances	
Disponibilités	
Total	

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Primes d'assurance	140 564		
Honoraires	140 992		
Divers	16 444		
TOTAL	298 001		

Produits constatés d'avance

Produits constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Néant			
TOTAL			

**COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE
RESULTAT**
Société : SPIE SA

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises			0%
Production vendue biens			0%
Production vendue services	3 607 055	3 356 327	7%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	3 607 055	3 356 327	7%
Chiffres d'affaires nets-Export			0%
Chiffres d'affaires nets	3 607 055	3 356 327	7%

Il s'agit de la refacturation des prestations 2024 des cadres dirigeants

Charges et produits financier

Libellé	Charges financières	Produits financiers
Dividendes reçus de Financière Spie		115 348 021
Intérêts reçus des filiales au titre des prêts société-mère		77 469 470
Intérêts sur compte courant de trésorerie avec Financière Spie		22 108 618
Intérêts sur dettes bancaires	61 429 316	
Swap de taux	-1 864 442	
Intérêts bancaires	119	
Dotation financière liée aux coûts d'actualisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite	343 928	
TOTAL	59 908 921	214 926 109

Charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Fondation Royaumont mécénat	20 000	
Majoration 5% sur paiement 4ème acompte IS 2022	150 474	
Intérêts de retard paiement 4ème acompte IS 2022	30 095	
CF SFA intérêts de retard imputation CIR 2020	10 600	
DGE intérêts moratoires dégrèvement sur réclamation charges financières	(5 685)	
CF SPIE Thepault réclamation/intérêts moratoires	(11 510)	
TOTAL	193 974	

Transferts de charges

Transferts de charges	Exploitation
Transferts de charges d'exploitation	756
Transferts de charges financières	
Transferts de charges exceptionnelles	
TOTAL	756

Détail des transferts de charges d'exploitation :

- Remboursement de coûts de formation

Détail des transferts de charges financières :

- Néant

Détail des transferts de charges exceptionnelles :

- Néant

Effectifs

Effectif	Effectif moyen salarié		Effectif réel au
	2024	2023	31/12/2024
Ingénieurs et Cadres	9	9	9
Agents de maîtrise			
Employés et techniciens			
Ouvriers			
Autres			
TOTAL	9	9	9

L'effectif moyen du personnel est de : 9

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Sous couvert de l'article 24-18 du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983, aucune information ne sera communiquée car cela permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction

Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation	Crédit d'impôts	Retenues à la source
Résultat avant impôts	141 866 624	-193 974	0		
Impôts	43 674 171			(57 037 588)	
Résultat après impôts	98 192 453	-193 974	0	57 037 588	0

Le taux d'impôt effectif au titre de l'année 2024 s'élève à : **25,00%**

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant, résultat exceptionnel et participation.

Intégration fiscale :

La société est la tête de l'intégration fiscale du groupe SPIE SA depuis le 01 janvier 2012

Lors de la sortie du Groupe Intégré d'un filiale signataire de la convention d'intégration fiscale, et quelle que soit la nature de l'évènement motivant cette sortie, la filiale sortante se trouvera de nouveau placée sous le régime de droit commun.

Elle perdra, du fait de son intégration, certaines prérogatives fiscales, telles que la possibilité de report de ses déficits et moins-values à long terme générés pendant l'intégration par l'application des articles 209-1 alinéas 3 et 220 quinquies du CGI.

En conséquence, les parties signataires de la convention se réservent le droit de négocier, lors de la sortie de la filiale, le principe et le montant de l'indemnisation de la filiale sortante.

Compte tenu du bénéfice du Groupe Fiscal en 2024, SPIE SA a comptabilisé une charge d'impôt sur les sociétés de 43 925 363 euros et un produit d'intégration fiscale de 57 025 588 euros.

En l'absence d'intégration fiscale, la société aurait supporté un impôt sur les sociétés du fait de son bénéfice fiscal en 2024.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Société : SPIE SA

Engagements donnés

Cautions bancaires :	Néant
Avals, cautions et garanties :	Néant
Dépôt subordonné lié à la titrisation :	Néant
Autres engagements donnés :	Néant

Engagements reçus

Créances titrisées :	Néant
Cautions des fournisseurs :	Néant
Effets escomptés non échus :	Néant
Subventions d'équilibre :	Néant
Actions des administrateurs :	Néant

Gestion du risque de taux

Pour optimiser ses coûts et sources de financement, la société peut souscrire des contrats de garantie de taux.

Montant souscrit au 31/12/2024 : 0 Euros

Engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés (à détailler)				
	0			
Néant	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
A.Total engagements liés à l'exploitation	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
B.Total engagements liés au financement	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
C. Total autres engagements donnés	0	0	0	0
I. Total engagements donnés (A+B+C)	0	0	0	0
Engagements reçus (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
II. Total engagements reçus	0	0	0	0
Engagements réciproques (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
III. Total engagements réciproques	0	0	0	0

Engagements en matière de location simple immobilière

Néant

Fiscalité différée

<i>Libellé</i>	31/12/2024	31/12/2023
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées	39 030 858	39 030 858
Subventions d'investissement		
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
Total bases d'accroissement de la dette future d'im	39 030 858	39 030 858
Total passif d'impôt futur	10 081 671	10 081 671
Bases d'allègement det la dette future d'impôt		
Amortissements des logiciels		
Pertes potentielles sur contrat à long terme		
Provisions pour retraites et obligations similaires	(11 461 076)	(10 629 588)
Autres risques et charges provisionnés		
Charges à payer		
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	(11 461 076)	(10 629 588)
Total actif d'impôt futur	(2 960 396)	(2 745 623)
Situation nette	7 121 275	7 336 048

(1) Taux d'impôt :	25,83%	25,83%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :	25,00%	25,00%
Contribution sociale sur l'impôt :	3,30%	3,30%

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations des résultats (4)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés(1) (2)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)				1 440 669 595	1 440 669 595	565 660 066				
Financière Spie	678 518	57 943 762	100	1 440 669 595	1 440 669 595	565 660 066			155 084 812	115 348 021
Participations (10 à 50% du capital) - à détailler										
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										
TOTAL										

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

Identité des sociétés consolidantes

La société SPIE SA est la tête de consolidation de l'ensemble des sociétés du groupe SPIE.

Autres opérations non inscrites au bilan

La société n'a pas d'opération avec les parties liées à mentionner.

Avantages au personnel

Annexe 1 : engagement en matière de retraite - provision pour indemnités de départ à la retraite.

EVALUATION DES ENGAGEMENTS

Valeur actuelle totale des engagements au 31.12.2023	17 423 513
Transfert 1er janvier	
Valeur actuelle totale des engagements au 01.01.2024	17 423 513
Charge normale de l'exercice	523 620
Charge d'intérêt	557 317
Cotisations versées par les salariés	
Modifications de régime	
Acquisitions d'activité	
Cessions d'activité	
Transfert de personnel	
Liquidations/Réductions de régime/Licenciements	
Pertes et (gains) actuariels	1 043 319
Prestations payées	(598 425)
Autres	
Valeur actuelle totale des engagements au 31.12.2024	18 949 344

COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

Valeur de marché des fonds investis au 31.12.2023	6 565 826
Transfert 1er janvier	
Valeur de marché des fonds investis au 01.01.2024	6 565 826
Rendement attendu des fonds	213 389
Gains/(pertes) actuariels	469 680
Contributions des salariés	
Modifications de régime	
Acquisitions d'activité	
Cessions d'activité	
Transfert de personnel	
Réductions de régime	
Liquidations de régime	
Prestations payées	
Autres	(550 582)
Valeur de marché des fonds investis au 31.12.2024	6 698 313

CHARGE N

Charge normale de l'exercice	523 620
Charge d'intérêt	557 317
Rendement attendu des fonds	-213 389
Amortissement des modifications de régime	-2 865
Amortissement des pertes et (gains) actuariels	14 648
Effet des réductions/liquidations/licenciements	
COUT NET SUR LA PERIODE	879 331

COUVERTURE FINANCIERE

(Pertes) et gains actuariels non reconnus	-789 954
Coûts des services passés non reconnus	
MONTANT PROVISIONNE - IAS19/social	11 461 076

Le taux d'actualisation est de 3,25% et le mode de départ à la retraite est évalué sur le départ volontaire.